



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 19154

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet du financement des retraites dans un proche avenir. Les experts s'accordent à dire que la situation va devenir intenable voire explosive. Déjà à ce jour, le régime de retraite vieillesse affiche un déficit qui se situe entre 7 et 9 milliards de francs. Les régimes complémentaires Arcco et Agirc sont en déficit de près de 3 milliards de francs. De plus la durée de la vie active se réduit et celle de la vie passive augmente puisque les jeunes font des études plus longues et que les préretraites ont tendance à se développer. Ainsi en 2050 il n'y aura qu'un actif pour payer la pension d'un retraité, contre 2,8 actifs aujourd'hui. Mais dès 2005 les départs en retraite des premiers cotisants issus du baby-boom des années d'après-guerre s'amorceront. La situation va très rapidement être ingérable. Alors que le Gouvernement a annulé la création des fonds de pension initiée par le précédent Gouvernement, il lui demande ce qu'elle compte mettre en oeuvre afin de ne pas mettre en péril le devenir du système des retraites dans son ensemble.

Texte de la réponse

Notre système de retraite constitue un acquis collectif qui doit être préservé au profit des générations futures. C'est en effet un système d'assurance et de solidarité, qui a permis une profonde amélioration du niveau de vie des Français les plus âgés. Pérenniser et consolider ce système de retraite solidaire constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, d'autant plus qu'il va être confronté à un choc démographique majeur à partir de 2005. L'équilibre de l'ensemble de nos régimes de retraite deviendra alors très fragile, et notre système de retraite devra être adapté de façon à garantir l'équité entre les générations. A cette fin, le Premier ministre a demandé au Commissariat général du Plan de mener une analyse d'ensemble des régimes de retraite. Ces travaux prévoient notamment d'évaluer l'ensemble des enjeux pesant sur les comptes des régimes à la lumière de l'évolution des ratios démographiques à moyen et long termes. Cette analyse se fera dans la plus grande transparence et donnera lieu à une large concertation avec les partenaires sociaux. Elle recherchera l'équité entre générations et catégories socio-professionnelles et ses conclusions devront être déposées avant le 31 mars 1999. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de mettre en place, dès à présent, un fonds de réserve qui complètera les ressources de notre système de retraite lorsque son besoin de financement augmentera brutalement à partir de 2005 et permettra de lisser les adaptations qui seront mises en oeuvre à l'issue de la concertation menée par le Commissariat général du Plan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19154

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5019

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 630